

LA MUNICIPALITE

**AU CONSEIL COMMUNAL  
DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ**

**PREAVIS No 06-2007**

**concernant le remplacement d'une conduite de  
distribution d'eau potable et défense incendie au lieu-dit  
"En Cen de Bergoz" suite à un glissement de terrain**

Date proposée pour la 1<sup>ère</sup> séance de commission:  
le 26 avril 2007 à 19.30

en la salle de la Municipalité  
route des Deux-Villages 23

St-Légier-La Chiésaz, le 16 avril 2007

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

## 1. Préambule

Suite à un glissement de terrain, survenu le 10 décembre 2006 en « Cen de Bergoz », la conduite communale en fonte Ø 125 mm située sur la parcelle n° 1856 est toujours inutilisable. Cette partie du réseau alimente les abonnés et assure la défense incendie dans le secteur des chemins du Péage, du Grammont et de la route de Châtel-Saint-Denis.

Une alimentation provisoire a été mise en place depuis une borne hydrante de la commune de Blonay située sur le chemin du Péage, le long de la route de Châtel-St-Denis. Il est nécessaire et urgent de remettre en fonction cette conduite afin de rétablir les conditions hydrauliques permettant une protection contre le feu optimale et garantir à nouveau une qualité régulière de l'eau.

Le glissement du terrain a été provoqué par un chantier d'une villa en construction se trouvant en amont de la conduite, sur la commune de Blonay. Les responsables des dommages ont activé leur assurance responsabilité civile. Cette dernière n'a pas encore pris de décision quant au montant qui sera pris en charge. La Municipalité a mandaté son avocat conseil pour défendre les intérêts de la Commune.

Pour le surplus, un tronçon de 300 mètres avant la fuite, jusqu'à l'impasse de la Baillaz, a été contrôlé par une entreprise spécialisée. Aucune fuite n'a été détectée.

## 2. Projet

Conformément aux conclusions du bureau de géologues pour le choix du tracé (voir rapport du 23 février 2007 du bureau Tissières SA à Martigny) et au PDDE pour les aspects hydrauliques, la Municipalité de St-Légier-La Chiésaz propose de déplacer cette conduite à l'Ouest sur un tracé évitant les zones de glissement du secteur.

Le projet déposé prévoit le dispositif suivant :

- ⇒ en longeant les limites Nord et Ouest des parcelles n° 712 et 1456, sur les tronçons A-B et B-C, mise en place d'une conduite d'alimentation et de défense incendie, soit **250 mètres** de polyéthylène **PE 100 PN 10** soudés bout à bout **Ø ext. 160 mm, Ø int. 141.0 mm**
- ⇒ au point B, pose d'un té de départ pour l'alimentation d'un lotissement à l'étude sur la parcelle n° 1455
- ⇒ au point A, pose d'un purgeur d'air au point haut
- ⇒ au point C, pose d'une vanne de purge au point bas.

### 3. Coût des travaux

Le montant des travaux s'élève à CHF 110'200.- « soumissions rentrées » pour des travaux similaires. Le devis présenté se répartit selon les positions suivantes :

- Travaux de génie civil A-B, B-C	CHF	55'000.00
- Travaux d'appareillage A-B, B-C	CHF	18'000.00
- Frais administratifs et techniques	CHF	10'600.00
- Travaux géométriques	CHF	3'500.00
- Achat d'eau à la Commune de Blonay	CHF	5'000.00
- Etude géologique	CHF	3'000.00
- Frais d'avocat	CHF	5'000.00
- Divers et imprévus, environ 10%	CHF	10'100.00

**Total HT** CHF **110'200.00**

S'agissant du service des eaux, la TVA est récupérable sur les dépenses d'investissement d'où le calcul hors taxes du coût des travaux.

Le subside de l'ECA qui porte sur un montant devisé à CHF 83'600.-, devrait être de CHF 12'500.-, environ.

Dans la perspective de la modification du tracé de l'eau potable, les services industriels ont été consultés. La Compagnie Commerciale et Industrielle du Gaz, Romande Energie et Swisscom se sont montrés intéressés à partager la fouille sur le tracé A-B ce qui réduira la part communale relative aux travaux de génie civil.

### 4. Travaux de modification du tracé

Les mesures d'urgence ont nécessité l'intervention d'entreprises de génie civil et d'appareillage pour un montant de CHF 12'636.90 TTC.

Ces interventions ont permis d'assurer provisoirement l'alimentation en eau des habitants en attendant que la zone de glissement se stabilise et ainsi permettre au géologue d'assurer un tracé en fonction de la géologie du terrain.

### 5. Aspects financiers

#### Financement

Le financement des travaux sera assuré par la trésorerie courante.

#### Amortissement

Il est proposé d'amortir le montant total de CHF 110'200.- sur une durée de 10 ans au maximum.

## 7. Conclusions

Vu de ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal :

- ⇒ Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux tels que prévus dans le présent préavis
- ⇒ Accorder à la Municipalité un crédit de CHF 110'200.- pour ces travaux
- ⇒ Mener à terme la demande financière relevant de la responsabilité civile auprès des responsables du dommage causé
- ⇒ Encaisser la subvention de l'ECA
- ⇒ Financer la dépense par la trésorerie courante
- ⇒ Amortir le montant total sur une durée de 10 ans au maximum.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

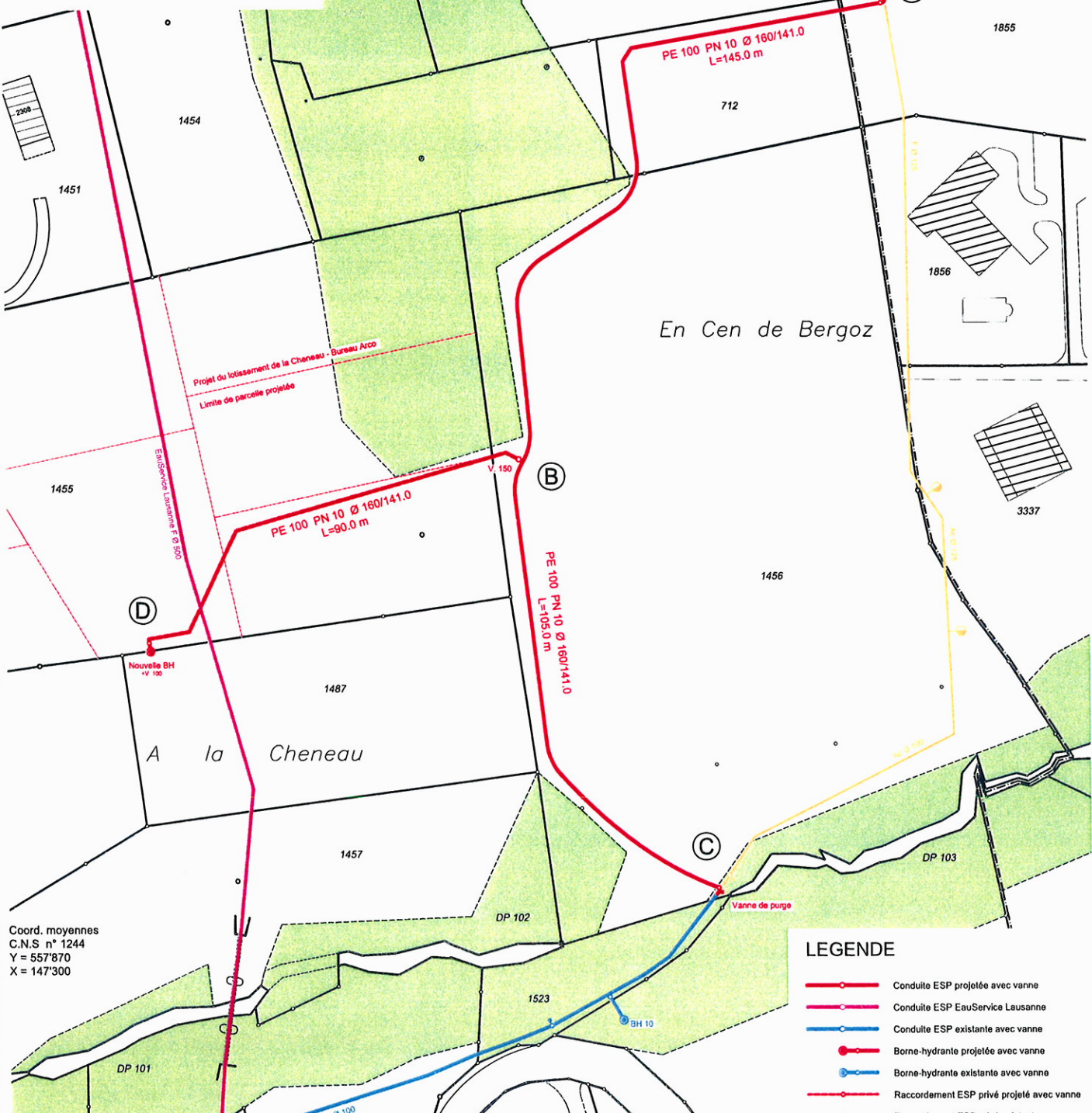
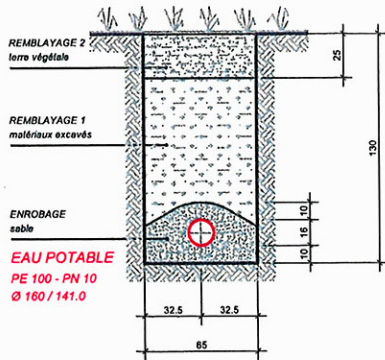
J. de Gautard

J. Steiner

Annexe : 1 plan de situation "En Cen de Bergoz"












Municipal-délégué : M. Alain Bovay

PROFIL TYPE 1 : 20



Coord. moyennes  
C.N.S n° 1244  
Y = 557'870  
X = 147'300

LEGENDE

-  Conduite ESP projetée avec vanne
-  Conduite ESP EauService Lausanne
-  Conduite ESP existante avec vanne
-  Borne-hydrante projetée avec vanne
-  Borne-hydrante existante avec vanne
-  Raccordement ESP privé projeté avec vanne
-  Raccordement ESP privé existant avec vanne
-  Conduite ESP avec purgeur d'air
-  Conduite ESP avec vanne de purge
-  Conduite à désaffecter avec vanne
-  Changement de matériaux, de Ø ou de qualité